



CNU

Conseil National des Universités

16^e section - *Psychologie, Psychologie Clinique, Psychologie sociale*

Motion sur la proposition de nomenclature des masters de psychologie

En tant qu'instance nationale, le CNU-16^e section a été saisi pour donner son avis quant à l'évolution de la nomenclature des masters de psychologie.

Le CNU-16^e section tient en premier lieu à rappeler sa proposition initiale quant au maintien d'une mention unique assortie de la spécification des parcours¹. Une information transmise par le bureau de la CP-CNU le 26 novembre aux membres du CNU stipulait que c'était l'orientation qui serait présentée par la DGESIP aux différentes instances (dont le CNESER). Or, un arbitrage différent a depuis été fait sans que les raisons n'en soient explicitées et à la suite, semble-t-il, de pressions passant ainsi outre les débats démocratiques qui ont eu lieu au sein de notre communauté.

Le CNU-16^e section exprime son plus vif étonnement quant aux intitulés² proposés dans la liste transmise au CNESER. Les désignations de cette nomenclature ne s'appuient pas sur une cohérence logique claire, puisqu'une seule se réfère d'une épistémologie qu'on peut, le cas échéant, retrouver dans les champs des autres mentions figurant dans cette liste. De plus, elle ne rend pas compte ni de l'ensemble des sous-disciplines majeures, ni de l'ensemble des débouchés professionnels de la discipline. En l'état, l'absence de logique clairement identifiable dans la déclinaison proposée ne paraît pas garantir l'objectif premier visé par le changement de nomenclature - à savoir une meilleure lisibilité des formations pour les étudiants et les employeurs- avec le risque de créer une ambiguïté par rapport au titre de psychologue.

En l'absence d'un consensus clairement établi au sein de leur communauté universitaire au regard de la nomenclature proposée, le CNU-16^e section demande une mention unique de psychologie, assortie de la spécification des parcours.

En tant qu'instance nationale indépendante et consciente des enjeux liés au changement de nomenclature des masters, le CNU-16^e section demande expressément que son avis soit pris en considération lors de l'arbitrage final et se tient à la disposition de la tutelle ministérielle et/ou du CNESER pour toute discussion sur la question du changement de nomenclature.

Le 14 décembre 2013

Sur les 53 suffrages exprimés : 44 pour – 7 contre – 2 abstentions

¹ - Motion votée en mai 2013 accessible sur le site de la CP-CNU : <http://www.cpcnu.fr/web/section-16/rapport-d-activites-et-documents>

² - (1) Psychologie clinique, psychopathologie et de la santé – (2) Psychologie sociale, du travail et des organisations – (3) Psychologie de l'éducation – (4) Psychologie – (5) Psychopathologie clinique psychanalytique